

## Temps présent

C'est la même  
**chanson...** p. 2

La mobilisation  
**pour tous** p. 3

Attaques contre les LV...  
**et le bac** p. 4

Stagiaires :  
**le bizutage continue** p. 6



## Vie du SNES

Stage **souffrance  
au travail** p. 6-7

Bilan **des congrès  
FSU** p. 7

Congrès Snes :  
**évaluation et école** p. 8

## é d i t o

### Encore des mots, toujours des mots... rien que des mots ?

Sans être dupes des promesses électorales, nous étions cependant **en attente de signes forts pour l'Éducation nationale** et l'académie de Lille. Mais les mois passent, et si au début du mandat de F. Hollande les raisons invoquées pouvaient encore avoir un vernis de crédibilité (« ce n'est pas notre budget », « il faut du temps pour rencontrer l'ensemble des partenaires sociaux et renouer un dialogue rompu »), les apparences ne peuvent plus tromper en ce début d'année 2013.

Il n'y a qu'à consulter la liste des suppressions de postes en lycée, avec des chiffres comparables à ceux de la décennie précédente (-11 à Mariette Boulogne, -8 au lycée E. Labbé de Douai, -6 au lycée M. de Flandre à Gondcourt, -5 au lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq, ...) puisque le rectorat crée 1 poste par tranche de 74 élèves et qu'il supprime pour quelques unités en moins. Même les établissements ECLAIR qui devaient faire l'objet d'une attention particulière perdent des moyens : le collège Samain de Roubaix perd 49 heures, par exemple.

**Dans les salles des profs, c'est l'incompréhension :** « on nous aurait donc menti à ce point ? »...

- **Le Recteur et le Ministre louvoient sur la question des majorations de service**, promettant en novembre un revirement en faveur des enseignants et imposant en décembre à des personnels de fournir une heure de cours gratuite, ajoutant cette vexation aux dégradations subies depuis des années.
- **La loi d'Orientation et de Rénovation de l'École** a été discutée sans les personnels, et **ne rompt en rien avec la logique et les orientations de l'ancien gouvernement** (principe du socle et des compétences réaffirmé, offensive contre nos statuts avec la création d'un conseil primaire - collège et annonce claire et nette d'une redéfinition du métier).
- **Les dirigeants veulent renforcer le poids et le rôle des régions à travers l'acte III de la décentralisation**, mettre la main sur la formation initiale, la formation professionnelle, et le service public d'orientation pour les plier à leurs besoins du moment, en favorisant l'apprentissage au détriment de l'école, oubliant que nous formons des citoyens qui devront être en capacité de s'adapter à des métiers qui n'existent pas encore.
- **Le gouvernement se réfugie derrière la crise**, imposant restrictions et austérité aux classes moyennes et populaires, pseudo-remèdes qui renforcent le mal, comme l'a (même !) reconnu dernièrement le FMI.

Finis le temps des « paroles, paroles, paroles », M. le Ministre, M. le Recteur, **il nous faut des engagements clairs (et écrits !)** garantissant le respect de nos statuts, donnant des perspectives de véritable et rapide revalorisation de nos salaires, et d'amélioration de nos conditions de travail, faute de quoi nos professions deviendront rapidement sinistrées, tant elles apparaîtront répulsives aux étudiants bac + 5 courtisés par un secteur privé en quête de diplômés, trop peu nombreux pour satisfaire tous les besoins.

**Le SNES-FSU entend bien mener ce combat aux côtés des personnels**, malgré les intimidations et les atteintes au droit syndical que multiplient des chefs d'établissement à notre rencontre (tenue du conseil d'administration sur les dotations un jour de grève, interdiction de diffusion de tracts...). Loin de nous décourager, ces attitudes mesquines, indignes, illégales renforcent notre détermination à être encore davantage présents dans les collèges et lycées, pour développer notre réseau de militants syndicaux, force de résistance et de proposition à même de défendre le service public d'Éducation nationale et les personnels.

Karine Boulonne

**Manifestation nationale samedi 6 avril**

# « Non, non, rien n'a changé... tout, tout doit continuer ! »

PAR KARINE BOULONNE

**A l'initiative de l'intersyndicale FSU – CGT – Solidaires – Action et Démocratie, la Fonction Publique était en grève jeudi 31 janvier. Dans le second degré, le taux de grévistes avoisinait les 40 % et les cortèges ont regroupé plus de 2 000 manifestants à Lille et 200 à Boulogne.**

Cette grève ne peut être qu'un début, tant la situation s'aggrave :

**Des créations d'emplois dans l'Éducation nationale ? Où sont-elles dans la Région ?**

Presque partout, les établissements nous annoncent des suppressions qui peuvent être massives, ou des postes en plus, mais insuffisants par rapport aux augmentations attendues (en lycée, il y aura un solde positif de 10 postes pour 736 élèves en plus !). Partout, l'administration bloque préventivement des supports susceptibles d'accueillir des stagiaires temps plein et envisage même de revenir sur des compléments de service acceptés par les collègues pour accueillir des stagiaires « M2 » préparant

le concours tout en étant affectés sur des supports 6 h qu'il faudra bien trouver.

**Salaires : ils sont insuffisants, et ils sont bloqués depuis le gel du point d'indice en 2009.**

Il faut, dans l'immédiat, un rattrapage de 50 pts d'indice (230 euros mensuels) avant de reconstruire une grille d'avancement conforme à nos statut de cadres A. Il est inacceptable de terminer actuellement sa carrière à 2,1 SMIC, quand on la commençait au début des années 80 à l'équivalent de ... 2,1 SMIC !

**Journée de carence : vexatoire, inutile, injustifiable,** elle doit être supprimée, dans le public comme dans le privé !

**Décentralisation :** l'acte III de la décentralisation va être discuté en avril, sans qu'un bilan des 2 premiers actes ait été réalisé. Pourtant, la décentralisation a accentué les inégalités entre régions : en Gironde, les élèves reçoivent un ordinateur portable, à Lille, il faut faire grève pour obtenir une rallonge budgétaire pour acheter des manuels scolaires conformes aux programmes. Veut-on vraiment d'un système à l'allemande qui conduit les universités

à hiérarchiser leurs étudiants en fonction de leur région d'origine ?

**Au final, il ne fait plus bon d'être fonctionnaire et les étudiants ne s'y trompent pas :**

il est déjà certain qu'il y aura des postes non pourvus à la rentrée. C'est le cas en lettres classiques (108 admissibles pour 200 postes) et en éducation musicale (116 pour 130 postes). Dans d'autres disciplines, ce n'est guère mieux (lettres modernes, 1 155 candidats admissibles pour 1 000 postes. En mathématiques, 1 329 pour 1 210 postes ...).

**A ces motifs de colère vont s'ajouter les discussions sur la loi d'orientation et les décrets d'application, celles sur les rythmes scolaires et la redéfinition de nos métiers et de nos statuts (déjà considérés comme obsolètes par Darcos).**

Il n'y a pire déçus que ceux qui attendaient beaucoup. En l'absence de prise de conscience rapide et de mesures qui le soient tout autant, nos gouvernants s'exposent à une réaction d'ampleur de professions à bout.

## Grévistes de la faim sans papiers de Lille : désinformation, cynisme, refus de régularisation... ou quand Valls marche dans les pas de Hortefeux

Durant plus de 70 jours, une quarantaine de sans-papiers lillois ont été en grève de la faim ; près de 152 ont, quant à eux, fait grève plusieurs semaines. Pourquoi ? Parce qu'à ce jour, il n'y avait pour eux pas d'autre moyen d'espérer sortir de leur situation de clandestinité, d'exploitation et de désespoir.

Le 13 janvier, au 72<sup>ème</sup> jour de grève, ils ont décidé de suspendre leur mouvement suite à un engagement du préfet de réexaminer avec bienveillance un certain nombre de dossiers, et en raison des conditions de santé de plus en plus alarmantes de plusieurs grévistes de la faim.

Quelques leçons de cette lutte : tout d'abord, l'absence totale de rupture par rapport au gouvernement précédent. Les pouvoirs publics ont joué le pourrissement de la situation, escomptant jour après jour l'abandon des grévistes dont la santé était le plus en danger et ce, dans des conditions matérielles inacceptables. A cela s'ajoutent des pratiques indignes d'une démocratie : mobilisation du GIPN, désinformation systématique par la mise en cause de la réalité de la grève de la faim, expulsion de deux grévistes vers l'Algérie...

Il faut que tous soient régularisés, que les deux grévistes expulsés soient rapatriés et que la circulaire Valls de novembre 2012, non seulement indigente mais aussi absurde - elle réclame des fiches de salaire à des travailleurs employés clandestinement - soit revue complètement.

De nouvelles mobilisations sont à venir, des parrainages républicains des grévistes de la faim vont avoir lieu... Le SNES-FSU et la FSU appellent à soutenir ces initiatives.

Catherine Piecuch

# Échos des établissements en lutte

**Comme chaque année à la même période, des postes sautent et des établissements entiers se mobilisent**

Au lycée **Mariette de Boulogne**, ce sont 11 suppressions de postes qui sont prévues ; les collègues ont décidé de soutenir les élus en Ca et leur motion par une occupation du lycée le 28 janvier pendant et après le CA (jusqu'à 23 h 30) ; ils étaient aussi nombreux en grève le 31 et ont fait une demande d'audience.

Le lycée **Blaringhem de Béthune** a reçu 108 heures en moins pour un effectif relativement constant ; cela représente environ 6 postes de professeurs donc des classes toujours aussi chargées et des cours non dédoublés pour les langues par exemple ; les professeurs se sont mis en grève à plus de 80 % le mardi 29 janvier et ont envoyé un courrier au recteur. Un rassemblement devant le théâtre municipal a été organisé le jeudi 14 février à midi.

Au lycée **Fénelon de Cambrai**, les collègues et les parents se mobilisent contre les 9 postes supprimés : les parents ont organisé une journée lycée et collège « mort » le lundi 11 février.

Au lycée **Edmond Labbé de Douai**, le CA a été boycotté le jeudi 7 février et reporté au lendemain : le vote contre l'a emporté. Un nouveau CA a eu lieu le mardi 12 février après un rassemblement devant le lycée le mardi 12 février à 12h pour protester contre suppressions de postes et baisse des moyens.



Au lycée **Ribot de Saint Omer**, ce sont 5 suppressions de postes qui sont annoncées avec entre 2 et 4 heures supplémentaires par professeur : les collègues se sont mis en grève le 28/01 à 80%, jour du CA où le TRMD a été rejeté et une motion votée, ont manifesté en ville, fait appel aux élus et ont demandé une audience au Recteur.

Le collège **Pierre et Marie Curie de Gravelines** s'est déjà battu avec succès l'an dernier pour l'ouverture d'une classe de 4<sup>ème</sup> supplémentaire, le maintien de la section européenne espagnol, de l'italien LV2 et de la classe bi-langue en 6<sup>ème</sup> qui étaient sur la sellette, et aussi contre la fermeture de la 6<sup>ème</sup> SEGPA qui ne devait être « qu'une phase d'observation ». Mais cette année c'est l'annonce de la fermeture de la 5<sup>ème</sup> et à terme de la 4<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> qui a lancé le signal de la mobilisation : lundi 11 février à 17h, les enseignants ont manifesté devant le collège, et comptent bien multiplier les mobilisations dans les semaines qui viennent.

Au collège **Jean Zay de Dunkerque**, la journée collège mort, à l'appel des parents d'élèves, a été une grande réussite. Seuls deux élèves sur 384 se sont rendus au collège. A 17h, la manifestation organisée devant le collège et la conférence de presse à la maison de quartier ont réuni 150 personnes (professeurs du bassin de Dunkerque, co-psy, infirmières scolaires, parents, membre d'associations, élèves, élus...) pour protester contre la fermeture programmée de la SEGPA du collège. L'action a ensuite continué avec un tractage le jeudi place Jean Bart et une banderole lors du conseil communautaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque le même jour.

Au lycée **du pays de Condé**, c'est l'équivalent de plus de 4 suppressions de postes qui toucheront au total huit enseignants. «Faites sauter les crêpes, pas les postes !» ont proclamé les collègues lors d'une crêpe-partie le mardi 5 février devant le lycée où tous étaient invités.

# CCF en langues vivantes : un choix idéologique

PAR RAYMOND ADAMS, OLIVIER CARRAUD ET MARILYN SHIRLEY

**Dans nos précédents bulletins académiques, nous vous avons alertés sur les nouvelles épreuves orales de langues au baccalauréat, que l'administration refuse de prendre en charge, à l'exception des épreuves des séries L, en choisissant le recours au contrôle en cours de formation (CCF) assuré par les enseignants de LV eux-mêmes pour leurs propres élèves.**

Nous avons mis en garde l'administration contre les dérives de ce choix : baccalauréat maison, inégalité des candidats, inégalité des sujets et des évaluations, danger pour l'impartialité, risque de contestation accru (et compréhensible), etc.

Malgré les multiples interventions du SNES national et de notre section académique, l'administration persiste dans ses choix et tend à refuser les tentatives d'amélioration d'un dispositif catastrophique. Même si devant l'étendue des protestations le ministre a finalement consenti à donner la possibilité de faire passer l'épreuve de compréhension orale au troisième trimestre, le rectorat aurait, quant à lui, donné des consignes orales aux chefs d'établissement pour qu'ils refusent l'anonymat des copies de compréhension, forte revendication des équipes de langues qui cherchent à introduire un peu d'impartialité dans cette épreuve et à retrouver « l'esprit » du baccalauréat.

Si l'on saisit bien la logique budgétaire (inacceptable) qui consiste à faire des économies

sur le dos des enseignants en ne prévoyant aucune rémunération, aucune organisation nationale ou académique, ni aucun échange d'examineurs supposant le paiement de frais de déplacement, nous ne comprenons pas ce refus de rendre les épreuves moins contestables en prévoyant des copies « anonymées » qui ne coûtent rien.

Nous sommes bien devant une démarche idéologique, et non simplement économique, à savoir la promotion de « l'autonomie » à tout crin, quelles qu'en soient les conséquences pour les élèves et les enseignants : asservissement au local, fin des règles nationales, précarisation du travail, individualisation de la responsabilité, c'est bien le baccalauréat en tant que diplôme national qui est remis en cause.



COLLOGHAN

En ce moment chaque équipe est forcée de « négocier » les conditions de la passation des épreuves avec sa direction d'établissement. Les enseignants de langues se retrouvent isolés, stressés, culpabilisés et épuisés. Et on imagine la suite : avec les contrats d'objectifs et la publication du classement des lycées, les professeurs de LV vont être « encouragés » à aligner par le haut leurs notations, « pour ne pas nuire à l'image de l'établissement ».

**Pour couper court à cette déréglementation inacceptable, pour rompre avec l'arbitraire, le SNES exige le retour à des épreuves nationales qui respectent l'anonymat des candidats et l'impartialité des examinateurs. Il demande une organisation académique des épreuves orales avec des examinateurs extérieurs à l'établissement et une banque nationale de sujets de compréhension orale. Il exige la suppression de la grille de notation actuelle, trop réductrice, et le retour à l'échelle de notes de 0 à 20.**

## Préparation de rentrée dans les collèges et Segpa...

### ...du Nord :

Le DASEN a ouvert ce CTSD\* en espérant que le « dialogue social » ne serait pas glacial comme le temps et en se réjouissant d'une dotation départementale positive : 20 équivalents temps pleins (ETP) supplémentaires dont un seul utilisé, 19 restants pour... les établissements qui se mobiliseront. Pourtant, l'impression de « glaciation » de l'administration (absence de procès verbal pour les trois CTSD précédents) est fautive : les choses ne sont pas figées, parfois elles régressent ! En effet l'an passé la dotation était soumise au vote, cette année le DASEN a refusé cette demande de la seule FSU, prétextant qu'il s'agissait d'une répartition d'heures et non de retraites d'emplois. Les collègues en MCS apprécieront.

Depuis plus de 10 ans, les modalités de calcul des DHG étaient dictées par la volonté de supprimer des emplois. Les mêmes modalités ont été appliquées cette année par le DASEN avec les mêmes effets... tout en ajoutant que ces modalités n'étaient qu'indicatives. L'autonomie des établissements prévaut sur tout : nombre de divisions, moyens pour les groupes de langue ou la classe bilingue. La seule règle reconnue est celle des horaires obligatoires. Les débats seront importants en CA car il s'agit bien d'autonomie des établissements et non du principal. Il faudra donc être attentifs et réactifs et veiller à la répartition qu'il proposera et à son respect en septembre ! Concernant les chorales, qui devraient faire l'objet d'une dotation de 2 HP, l'administration considère que nous sommes dans une période d'ajustement : une vérification de leur existence dans les collèges sera faite et il y aura transformation d'HSA en heures poste pour abonder les dotations insuffisantes.

Philippe Lestang et Magali Laumenerch

\* Comité technique spécial départemental

### ...du Pas-de-Calais :

Lors du CTSD\* 62 du 23 janvier, le nouveau DASEN n'a eu de cesse d'invoquer « l'autonomie » qu'il déclarait laisser « aux équipes » concernant la répartition de la DHG. Sur le terrain, les collègues découvrent une réalité toute autre : le département ne reçoit que 10 ETP supplémentaires pour 300 élèves en plus.

Ainsi, la fameuse « autonomie » sert d'abord à cacher l'indigence des moyens, qui amène l'administration à « bourrer les classes » (chaque division est financée à 27,5 élèves par classe) mais aussi à fermer les 17 dernières 3<sup>ème</sup> d'Insertion et à engager la fermeture de 3 nouvelles Segpa. De fait, la « dotation d'autonomie » ne recouvre que des moyens déjà dévolus aux collèges (heures d'IDD, Aide Personnalisée), alors que les 2 heures de chorale n'ont pas été données, en dépit des textes !

#### Le Pas-de-Calais, laboratoire de la refondation ?

« L'autonomie » proclamée semble aussi annoncer la « refondation » du 2<sup>d</sup> degré. A titre d'exemple, les collèges RRS-RAR-Eclair obtiennent encore les moyens de fonctionner avec des effectifs inférieurs aux collèges ordinaires... mais dans le cadre de « l'autonomie », on leur propose de travailler avec plus d'élèves par classe s'ils souhaitent dégager une marge de fonctionnement. Coïncidence ? Le Ministre de la ville prévoit justement de diviser par 3, 4 ou 5 le nombre de territoires relevant de l'éducation prioritaire, et de contractualiser l'octroi des moyens.

On le voit, la rentrée 2013 pourrait en fait annoncer l'abandon de tout cadrage national dans le fonctionnement des EPLE, en attendant la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire, et plus largement l'Acte III de la décentralisation.

Jean-François Carémel

## Compte-rendu CTA\*\* du 21 janvier 2013

PAR KARINE BOULONNE, MICHAËL COLIN, ODILE DEVERNE, FRANCIS LECHER

L'UNSA et le SGEN-CFDT ayant refusé notre demande de boycott, le CTA s'est tenu. Nous avons dénoncé le manque de moyens attribués à notre académie, le double langage du recteur sur les majorations de service en lycée et dit nos inquiétudes sur la loi d'orientation, notamment sur le cycle commun primaire-collège. Les réponses données confirment nos divergences sur la loi d'orientation, mais aussi le revirement sur les majorations de service. Le recteur s'est emporté quand nous avons dénoncé l'insuffisance de postes, nous reprochant notre absence de reconnaissance pour une dotation positive (les collègues victimes de suppressions apprécieront). Il annonce également qu'une réflexion est en cours pour l'Éducation prioritaire sur un type de contractualisation et d'aménagement du temps de service, plus efficace qu'une prime selon lui, et également sur la révision du concept ECLAIR. Toutes ces mauvaises nouvelles peuvent sans doute expliquer la difficulté - confirmée par le recteur - à trouver de nouveaux recrutés.

Malgré les demandes conjointes de la FSU, du SGEN et de l'UNSA de voter sur les moyens, le recteur refuse. Vive le dialogue social ! Même pas le droit de donner son avis...

Les moyens d'un établissement sont attribués en fonction du taux de passage N-1 et du nombre de doublants (et tant pis si ces taux n-1 sont exceptionnels). Mais il y a également des objectifs « volontaristes » pour 2016, quitte à peser sur les souhaits des élèves :

- Hausse du taux de passage vers le LEGT (et donc baisse vers les LP) qui est actuellement inférieur de 6 points au taux national
- Réduction des sorties, en particulier en CAP
- Diminution des taux de doublement en fin de 2<sup>nde</sup> en incitant à aller en 1<sup>ère</sup> technologique
- Augmentation du taux de passage LP vers BTS

Sur la diminution de l'offre en ST2S : nous serions 2 pts au dessus du national pour une filière en manque d'insertion professionnelle (sic !).

Supports stagiaires : s'il est possible de prévoir le nombre de ceux qui sont actuellement admissibles et qui passeront les oraux dans les semaines qui viennent (600 postes à 12 ou 15 h), c'est impossible pour les M2 (au moins 600) admissibles mi-juillet et pour lesquels il faudra pourtant trouver un stage en responsabilité. Dans les établissements, il a été prévu un niveau d'HS supérieur pouvant être transformées en blocs de 6 h pour les M2. Il y a également un risque de « casser » des compléments de service actés en conseils d'administration en cas de besoin. Attention : les établissements devront être capables de redistribuer les HS s'il n'y a pas de M2 au final. Le rectorat va privilégier les établissements proches des centres de formation et éviter les ECLAIR « dans la mesure du possible » (de même que sera évitée l'affectation de plusieurs M2 dans le même établissement).

Notre demande d'un groupe de travail sur l'organisation du bac et du brevet a été refusée, ce qui est très inquiétant, notamment sur les oraux de langue.

\*\* Comité technique académique

# Stagiaires 2013 : l'usine à gaz !

PAR KARINE BOULONNE

SAMEDI 6 AVRIL

Deux concours auront lieu au cours de cette année scolaire : la première session rend son verdict actuellement avec les premiers résultats d'admissibilité (et les chiffres sont inquiétants : à peine plus d'admissibles que de postes aux concours en maths, et même moins en éducation musicale ou en lettres classiques. Combien en restera-t-il après les oraux de juin ?). Ces stagiaires seront affectés dans des conditions identiques à celles de cette année : 3 h de décharge seulement pour compenser une journée de formation hebdomadaire. Le rectorat a d'ores et déjà bloqué les 400 supports occupés cette année par les stagiaires et en recherche d'autres en prévision d'une hausse possible de 50 % du nombre de lauréats.

La 2<sup>ème</sup> session va s'étaler sur 2 ans : un écrit en juin 2013, un oral en juin 2014, au cours d'une année où le stagiaire devrait également valider sa 2<sup>ème</sup> année de master (M2) et, s'il est volontaire, effectuer un stage en responsabilité de 6 h rémunérées comme un mi-temps de contractuel. Comme les résultats ne seront proclamés que mi-juillet 2013 et parce qu'il n'est pas possible d'envoyer des étudiants dans d'autres académies, nous devons être en capacité d'absorber tous les admissibles qui voudraient un stage de 6 h, sans avoir aucune idée à l'avance de leur nombre et des discipli-

nes. Préventivement, le rectorat a donné des moyens en heures supplémentaires aux établissements, les HSA pouvant être transformées le cas échéant en blocs de moyens provisoires susceptibles de recevoir un M2. Dans le cas contraire, les HSA devront être réparties dans l'établissement ! Mais le rectorat pourra aussi récupérer des compléments de service actés en conseil d'administration, envoyant alors des titulaires en mesure de carte.

Le SNES-FSU dénonce un procédé qui revient à :

- entretenir et développer la précarité (si les recrutements étaient vraiment une priorité, il faudrait rétablir de véritables pré-recrutements, à l'instar des IPES dans les années 70-80),
- remettre en cause le master, diplôme universitaire, et un concours de recrutement exigeant en faisant mener les deux de front aux admissibles,
- considérer des stagiaires comme des moyens d'enseignement, affectés « dans la mesure du possible » à proximité des centres de formation, en essayant d'éviter les ECLAIR,
- bloquer le mouvement intra en gelant des postes et des blocs d'heures, sans être assurés qu'il y aura des stagiaires pour les occuper !

**CLES2 et C2I2E : beaucoup de bruit, vraiment pour rien ?**

Depuis cette année, il est exigé que tous les stagiaires soient titulaires du CLES2 (*Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur*), et du C2I2E (*Certificat informatique et internet de niveau 2*) sous peine de ne pas être validés.

Absurdité d'un système qui manque de professeurs et serait prêt à ne pas les titulariser faute d'une certification qui pourrait ne jamais servir ! Panique pour les stagiaires déjà écrasés de travail !

Quelques mois plus tard (car il a fallu quelques mois pour évaluer le niveau des stagiaires et trouver toutes sortes de dispenses et d'artifices pour éviter un carnage), sur plus de 400 stagiaires au départ, il reste 4 certifiés, 4 PLP, 1 PE à former pour le CLES2, 38 certifiés, 22 PLP, 2 agrégés et 16 PE pour le C2I2E.

On peut légitimement s'interroger d'une part sur le sens d'une qualification aussi artificielle et qui pourrait mettre en difficulté les futurs titulaires face à la réalité de l'enseignement et d'autre part s'inquiéter de l'acharnement du ministère à vouloir maintenir ces obligations : à mettre en rapport avec les prochaines discussions sur la redéfinition des statuts et des missions des certifiés, CPE et agrégés ?

stage syndical . . . . souffrance au travail .

PAR CLOTHILDE DOZIER

**« Souffrances au travail ».**  
**Pour quelle raison ce terme, assez peu présent il y a encore une dizaine d'années, a-t-il fait son apparition ?**

S'il désigne les malaises, la fatigue quotidienne au travail, il montre aussi l'éclatement du monde du travail en individus épars. Il faut analyser ce qui a changé dans les métiers de l'éducation pour que naissent ces usures quotidiennes, ce sentiment de travail « empêché ».

Certes, la figure de l'institution est moins forte, et l'impression de devoir répondre à des injonctions contradictoires grandissantes : obéir aux prescriptions nationales, internationales tout en se justifiant au niveau local face à certaines collectivités, aux parents, aux élèves qui tentent régulièrement de négocier leur investissement scolaire.

Mais au-delà de cette évolution, les dernières réformes ont introduit une logique de « performance » à l'intérieur du système éducatif. Les

contrats d'objectifs, les entretiens individualisés transforment en chiffres ce qui ne paraissait pas quantifiable. Ils ajoutent de la surveillance, de « l'évaluation au mérite » qui mettent en concurrence les personnels. Ils déplacent également des problèmes collectifs à l'échelon individuel : si les élèves ne réussissent pas, ne faut-il pas trouver des remédiations locales, via l'autonomie, l'esprit d'initiative des personnels, l'expérimentation ? Comme si les mêmes difficultés ne se retrouvaient pas d'un établissement à l'autre...

# Des congrès fédéraux constructifs et offensifs

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

**Les congrès départementaux Nord et Pas de Calais de la FSU se sont tenus jeudi 17 et vendredi 18 janvier en présence de plus d'une cinquantaine de représentants des syndicats nationaux et des tendances pour chaque département.**

Nous avons choisi de mettre ici en lumière quelques sujets abordés.

## **Thème 1 : Education, formation, culture et recherche**

### **La refondation « Peillon », c'est non...**

Le transfert de l'orientation scolaire et de la carte des formations aux régions ne sont pas acceptables tout comme la mise en place d'une structure de coordination du premier et second degré, qui imposerait à terme des échanges de services entre les personnels ou la polyvalence des enseignants.

Dans le Pas de Calais, les délégués ont aussi réaffirmé leur opposition au socle commun des connaissances et des compétences, même si le ministère consent à l'élargir quelque peu en ajoutant le mot culture.

## **Thème 2 : Le service public et la fonction publique**

### **La RGPP est morte, vive la MAP !**

La RGPP (révision générale des politiques

publiques) va être remplacée par la MAP (modernisation de l'action publique) qui prévoit de transformer le service public mais surtout de dégager de nouvelles économies budgétaires !

### **Décentralisation, inégalités en augmentation !**

C'est à l'État d'assurer ses missions et de garantir un égal accès aux services publics sur l'ensemble du territoire sans se défausser sur les collectivités territoriales prêtes à accepter le pouvoir pourvu qu'on leur donne le financement qui correspond.

## **Thème 3 : Des alternatives économiques, sociales et écologiques, des droits et des libertés**

### **L'UE et l'indépendance de la BCE**

Mettre fin à l'indépendance de la BCE est la condition première pour rendre au pouvoir politique l'arme monétaire. Elle doit donc être placée sous le contrôle des représentants des États membres puisque nous refusons la création d'un gouvernement européen.

### **Quel devenir pour la CSG ?**

L'augmentation des cotisations sociales en parallèle d'une hausse des salaires et de la suppression des exonérations de cotisations patronales a été la première proposition. Nous avons réaffirmé notre opposition à l'existence même de la CSG et la nécessité de la suppri-

mer ou de la réorienter vers la taxation du seul capital.

## **Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?**

### **Unité d'action à tout prix ?**

Lors des luttes de 2010 sur les retraites, la recherche de l'unité d'action à tout prix a engendré la dilution des revendications et n'a pas permis d'aboutir à des moyens d'action efficaces. Rechercher l'unité ne doit pas nous amener à en rabattre sur nos revendications ni sur les moyens d'action.

### **Représentativité syndicale : le vote et/ou les luttes ?**

Pour les élections professionnelles, nous exigeons le retour au vote papier, sur le lieu de travail avec des bureaux de vote dans les établissements scolaires.

Il nous paraît en outre dangereux de considérer que la représentativité se fonde sur le seul vote. L'efficacité de l'action syndicale doit aussi reposer sur l'établissement d'un rapport de force construit par la mobilisation des salariés. Négocier en position de force s'obtient par le vote mais aussi par l'organisation des luttes.

4 représentants pour le Pas de Calais et 5 pour le Nord ont été élus pour aller au congrès national qui s'est tenu du 11 au 15 février à Poitiers.

..stage syndical...souffrance au travail

On demande à l'enseignant qu'il « s'engage », qu'il « donne de lui-même », et qu'il prouve la légitimité de son activité. Mais pour autant, l'État ne cesse pas de la contrôler. L'enseignant doit « rendre des comptes » via des procédures nationales multiples.

Le rôle des chefs d'établissement évolue en parallèle, et se traduit par de fortes « incitations » à faire des projets et à améliorer les chiffres pour mieux vendre l'image de l'établissement. Sont utilisées comme outil d'évaluation toutes sor-

tes de tâches chronophages qui apparaissent autrefois comme « annexes ». Le travail est alors ressenti comme un empilement de tâches qui déplacent par ailleurs le cœur du métier, allant parfois jusqu'à en modifier le sens.

Il faut donc récuser à tout prix l'angle médical utilisé fréquemment par l'administration évoquant la prise en charge des collègues dits en difficulté. **L'action syndicale doit pointer ce qui, dans l'organisation du travail, crée cette souffrance pour en briser les causes.** C'est

ce que nous tenterons de faire en tous cas le **mardi 9 avril, à la cité Gambetta – Carnot à Arras**, avec Christophe Hérou, enseignant et sociologue, et Thomas Lamarche, maître de conférences en sciences économiques, à l'Université Paris Diderot Paris 7.

Modalités d'inscription sur le site du snes ; attention, il faut demander son autorisation d'absence un mois à l'avance, soit la semaine de la rentrée.

# Congrès académique du SNES

mardi 14 mai 2013 au lycée Montebello de Lille

PAR KARINE VAN WYNENDAELE ET PHILIPPE LESTANG

Tous les deux ans, le congrès académique est un « congrès d'études ». Il s'agit de se saisir d'un thème de l'actualité éducative académique et nationale, de faire le point collectivement sur la question et de préparer les mandats des prochains congrès. Venez débattre avec nous et préparer les mandats du Snes. Le thème d'étude retenu cette année est :

## L'évaluation au cœur du système éducatif

(Extraits ; texte intégral sur le site académique)

### 1<sup>ère</sup> PARTIE

#### Le « pilotage » des établissements scolaires par l'évaluation

Évaluer le système éducatif, juger de son efficacité au regard des moyens investis, se servir des résultats des évaluations pour justifier les réformes en cours, autant d'utilisations de la question de l'évaluation qui place cette notion au cœur des débats sur l'école.

Les réformes du nouveau management public font systématiquement le lien entre la performance et les moyens attribués en s'appuyant sur l'autonomie des établissements et la contractualisation par les contrats d'objectifs. *Faut-il refuser toute forme d'évaluation du système ? Le SNES doit-il en proposer une forme alternative ? Comment sortir de la logique actuelle et réussir à imposer une conception positive de la dépense publique ?*



### 2<sup>ème</sup> PARTIE

#### L'évaluation des personnels

##### Quelle évaluation voulons-nous ?

Le projet de réforme de l'évaluation des enseignants a été abrogé en août 2012. Pour autant, le SNES considère que les modalités actuelles d'évaluation des personnels ne sont pas satis-

faisantes... La part de l'évaluation pédagogique doit rester prépondérante, être pratiquée par les corps d'inspection, répondre à un objectif d'aide, prévoir des procédures de contrôle ou de contre-pouvoirs. Le SNES revendique par ailleurs une déconnexion de l'évaluation et de l'avancement de carrière (progression au rythme le plus rapide pour tous). *Est-il nécessaire, utile d'être évalué ? Les propositions du SNES dans ce domaine peuvent-elles être améliorées et dans quel sens ?*

##### Evaluation collective ?

La question d'une évaluation collective, plutôt qu'individuelle, est de plus en plus souvent évoquée. Certains y voient une possibilité de développer le travail en équipe, de faire porter l'évaluation sur un projet global... D'autres pensent qu'il s'agit d'une façon d'imposer de « bonnes pratiques » et de faire passer les réformes. *Quelle position le SNES académique doit-il porter sur cette question ?*

##### Maintien ou suppression des chefs d'établissement ?

La fonction de chef d'établissement a été profondément modifiée par le pilotage à la performance : elle accentue la pression qu'ils exercent sur les enseignants et donc les conflits. Certains chefs revendiquent un rôle renforcé dans le recrutement et la carrière des enseignants pour obtenir des résultats. *Quelle conception du rôle des chefs d'établissement ? Ont-ils leur utilité ou leur existence devrait-elle être remise en cause dans nos établissements ?*

### 3<sup>ème</sup> PARTIE

#### L'évaluation des élèves

##### Quelles évaluations : notes et/ou compétences ?

Les évaluations font partie intégrante du processus d'apprentissage, mais elles se sont multipliées au cours des dernières années. Nous continuons à refuser de nous inscrire dans l'évaluation par compétences, même si le ministère est en train de revoir ses formulations et que le socle commun de connaissances et de compétences est en passe de se voir ajouter « et de culture ». *Comment éviter que l'ensemble des pratiques pédagogiques ne soient gangrenées par la logique des compétences ? L'enjeu à terme n'est-il pas de faire disparaître les notes au profit des compétences ?*

##### Certifications, compétences ou diplômes : un enjeu de taille

Cette démarche s'inscrit dans les recommandations gouvernementales et européennes (accords de Bologne) qui visent à remplacer les diplômes par une évaluation individuelle des compétences acquises. Les questions d'évaluation concernent aussi les certifications, notamment en langues vivantes, dont on comprend qu'elles concurrenceront rapidement les diplômes. Il y a derrière la logique de l'évaluation par compétences la volonté de remettre en cause le caractère national et anonyme du baccalauréat au profit de l'évaluation en contrôle continu en cours de formation.

Le congrès est ouvert à tous les syndiqués, mais les S1 ont droit à un ou plusieurs délégués selon la règle suivante : 1 délégué par S1, plus 1 délégué pour 1 à 10 syndiqués, plus 1 délégué pour la tranche de 11 à 20 syndiqués, plus 1 délégué pour chaque tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 30 syndiqués. Cela signifie qu'un S1 de moins de 10 syndiqués peut envoyer 2 délégués au congrès (le SNES prend en charge le remboursement des frais de déplacement et la restauration sur place). Les délégués de S1 bénéficient d'une absence de droit, non assujettie au délai d'un mois prévu pour les stages (voir avec le s3). Le lieu sera annoncé sur le site.